

## Résumé

Dans moins d'un siècle et au rythme d'extraction prédit, le sable marin belge entrera dans une phase de rareté, si aucune mesure supplémentaire n'est prise. C'est préoccupant pour l'avenir de la défense côtière.

L'entrée en vigueur en 2021 de la nouvelle surface de référence faisant partie des nouvelles mesures environnementales, limitant verticalement la profondeur d'extraction, est un premier pas pour assurer la durabilité économique du sable marin. La Directive-cadre stratégie pour le milieu marin devait permettre d'atteindre le bon état écologique en 2020 dans les eaux marines belges, et plus globalement dans les mers européennes. Cependant, il faudra plus de temps pour accomplir cet objectif et d'autres contraintes environnementales devront être implémentées. Les secteurs de la pêche commerciale et de l'énergie éolienne offshore seront principalement visés pour leur incidence sur les descripteurs du bon état écologique. Une incidence non-négligeable par rapport à celle de l'extraction de sable. Une comptabilité environnementale des eaux marines belges devrait remplacer l'actuelle car elle ne reflète pas la dégradation environnementale de chaque activité.

L'importance socio-économique déclinante de l'extraction de sable par rapport à d'autres activités se ressent dans le dernier plan d'aménagement des espaces marins où moins d'espace lui est attribué en faveur des énergies renouvelables.